

AVIS PUBLIC
ALINÉATION DE BIENS

AVIS PUBLIC est donné que conformément aux dispositions de l'article 28, alinéa 1.0.1 de la *Loi sur les cités et villes* (chapitre C-19), la Ville de Dollard-des-Ormeaux a aliéné les biens ci-dessous mentionnés autrement que par enchère ou soumission publique :

Biens aliénés	Date de l'aliénation	Acquéreurs	Prix
Lot SIX MILLIONS SEPT CENT SIX MILLE NEUF CENT QUATRE-VINGT-DEUX (6 706 982) au cadastre du Québec, Circonscription foncière de Montréal	2026-06-12	Archibald D'Cunha et Blanche Machado	16 852\$

Fait à Dollard-des-Ormeaux, ce 6 juillet 2026.

NANCY GAGNON, greffière-adjointe

